RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

25 26

FISAF
la personne d'abord

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION 2025-2026

Pour la FISAF, l'année 2025 – 2026 est l'année qui marque la fin de notre projet politique 2022/2025 et le début du nouveau projet 2026/2029.

L'année 2025 confirme que les repères qui étaient les nôtres il y a 4 ans sont profondément modifiés aujourd'hui.

Les fondamentaux de l'action de la FISAF restent inchangés d'une année sur l'autre. Ils ont été le socle de notre projet politique 2022/2025 et ils doivent le rester, me semble-t-il, pour guider notre route pour les années à venir.

Néanmoins notre environnement a profondément évolué et les repères qui étaient les nôtres il y a 4 ans ne sont plus les mêmes aujourd'hui en 2025.

Les quatre années d'inflation dont nous sortons à peine, les déficits publics importants qui induisent une baisse drastique de nos ressources, la confirmation du déficit d'attractivité de notre secteur, les difficultés à poursuivre la transformation de l'offre, la pression légitime des organisations internationales (ONU et Conseil de l'Europe) en faveur des droits des personnes sont les éléments essentiels qui pèsent directement ou indirectement sur les projets politiques et gestionnaires de nos associations et fondations adhérentes.

La question du déficit de financement du secteur est devenue structurante et durable, en raison des déficits des finances publiques et des priorités publiques d'investissement qui ne sont pas en faveur des établissements médico-sociaux :

- L'évolution insuffisante de l'ONDAM-PH qui, en Euro constant, se traduit par une baisse des ressources du secteur, fragilise les associations gestionnaires et force à l'adoption de stratégies qui ne sont pas forcément favorables aux personnes accueillies dans les établissements et services ;
- L'inflation non compensée affaiblit le pouvoir d'achat des salariés et réduit mécaniquement l'attractivité du secteur ;
- Les difficultés financières des Conseils départementaux liées à différents facteurs dont notamment la baisse relative des reversements de l'Etat se répercutent aussi directement sur les associations gestionnaires ;
- L'insuffisance et les inégalités de financement des mesures « Ségur » mettent bon nombre d'associations en difficulté budgétaire et contribuent aux tensions sociales ;
- L'ensemble de ces difficultés financières des acteurs publics conjuguées à la faible mobilisation ont conduit, de fait, à l'abandon de tout espoir, à moyen terme, de CCUE ;

- L'absence de mobilisation des acteurs facilite l'atonie des pouvoirs publics pour financer une nouvelle convention collective de branche et l'objectif d'une CCUE semble, à ce jour, compromis.

Dès lors, le risque d'affaissement financier global du secteur est avéré. Il concerne les associations et leurs salariés.

Cela nous oblige, dans les mois à venir :

- À renforcer nos services vis-à-vis de nos adhérents pour les accompagner et répondre à leurs besoins qui sont à la fois spécifiques et variables d'une association à l'autre : transformation de l'offre, formations, projets associatifs, lobbying
- À promouvoir, plus que jamais, l'impérieuse nécessité de réformes systémiques
- A rester attentif aux impacts des réformes en cours (SERAFIN- PH notamment) tant du point de vue des droits des personnes que de leurs conséquences en termes d'égalité d'accès aux prestations pour les personnes et d'accès aux financements pour les associations et fondations gestionnaires.

Mais rappelons tout d'abord nos 7 fondamentaux qui sont nos invariants :

- **Soutenir les pratiques inclusives** des accompagnements pour la mise en oeuvre **effective** des droits des personnes
- **Apporter des services et des soutiens aux adhérents** pour les accompagner dans la transformation de l'offre et le mouvement inclusif
- Faire des **capacités** et des **facultés d'autodétermination** des personnes l'élément essentiel de la construction des parcours
- Inciter au « **mieux travailler ensemble** » entre professionnels du champ social, médico-social, sanitaire et favoriser « **l'aller vers** » les personnes, les familles, les aidants et le monde ordinaire
- Défendre le **principe de la solvabilisation** des établissements, des services et des activités d'accompagnement pour éviter l'ubérisation de ces accompagnements
- Accompagner nos adhérents dans le mouvement de **transformation des dispositifs de formation professionnelle et de certification**
- Soutenir toutes les actions et initiatives pour **la reconnaissance et la revalorisation** par la branche professionnelle et les conventions collectives des métiers, nouveaux et anciens, **des qualifications et des savoir-faire des professionnels du secteur.**

1 Des rèformes structurelles indispensables et un plan d'investissement pluriannuel pour la transformation de l'offre

Depuis plusieurs années, la FISAF milite pour une loi de programmation Autonomie et Handicap.

Le très vif débat qui a eu lieu à L'Assemblée nationale entre novembre 2023 et mai 2024 et qui a vu, successivement, le gouvernement soutenir puis renoncer à un projet de loi de programmation sur la dépendance, montre que cette bataille est essentielle car reprise désormais par beaucoup d'acteurs de santé et par des responsables politiques de toutes tendances. Il appartient à une organisation comme la FISAF de continuer de militer pour de telles réformes comme nous avons pu le faire au cours des derniers mois vis-à-vis notamment de la ministre en charge du handicap du gouvernement BAYROU.

- La **création d'une 5ème branche autonomie** sur le modèle de la protection sociale à la française c'est-à-dire sur un modèle qui garantit l'universalité des droits, l'égalité de traitement des personnes et des acteurs, l'unité de la régulation et du pilotage des politiques publiques ainsi que le financement par la solidarité nationale.

- La crise du financement ne doit pas être de nature à interrompre le **mouvement inclusif et la transformation de l'offre** qui l'accompagne. Pour cela, **la loi de programmation pluriannuelle portant un plan d'investissement pour la transformation de l'offre** est de nature à donner des perspectives aux acteurs et de la visibilité à l'action publique.

2 Rester attentif au maintien des résultats obtenus et à leur nécessaire consolidation

Comme c'était déjà le cas l'an dernier certains des résultats politiques obtenus les années précédentes, restent fragiles et toujours susceptibles d'être remis en cause. Il s'agit :

- De l'arbitrage en faveur du maintien de la solvabilisation de l'offre (des établisse- ments et services) comme principale source de financement du secteur. Cet arbitrage, pour lequel la FISAF a fortement milité, a été rendu par le gouvernement, en 2020, et a été confirmé par la suite, lors des comités stratégiques ultérieurs de SERAFIN-PH.

  Mais, au moment où les débats de fond sur les finances publiques, le budget de l'Etat et les prestations sociales reviennent dans l'actualité, il convient pour la FISAF de rester attentive à un possible retour d'un système de solvabilisation de la personne et de militer pour un système de tarification de nos établissements qui reconnaisse et valorise les besoins d'accompagnement des personnes en tenant compte de la diversité et de la spécificité des cohortes de personnes accompagnées.

  Les prises de position du CA de la FISAF en juin 2024 ont été entendues par l'actuel gouvernement et la ministre en charge des PH qui lors du dernier Comité stratégique

SERAFIN-PH a décidé d'une année blanche « d'observation » qu'il sera utile de mettre à profit pour faire évoluer le système de tarification dont la matrice doit être la personne avec ses besoins d'accompagnement et de compensation mais aussi la mobilisation de ses capacités, de ses envies de parcours, d'autonomie et d'autodétermination.

- Du **soutien de la FISAF à toutes actions et mobilisations en faveur de l'attractivité de nos métiers** et des négociations en cours avec les pouvoirs publics. Le soutien de la FISAF est conditionné au respect des trois éléments ci-dessous

  - **Plaider pour que tous les professionnels, sans exception,** travaillant dans nos établissements et services soient bénéficiaires de la transposition des accords du Ségur, sans distinction de l'origine des financements, Etat, Assurance maladie ou Conseils départementaux.

  - **L'ouverture immédiate de négociations exclusivement sur le pouvoir d'achat pour stopper la dégradation d'attractivité, avec deux objectifs :**

    - Le « rattrapage » de l'inflation 2022/2023 par l'augmentation équivalente de la valeur du point

    - La transposition dans notre secteur des mesures fonction publique hospitalière : prime bas salaire, majoration des heures supplémentaires, majoration des gardes et astreintes, révision des grilles

3 Nos orientations et préserver nos méthodes

Rappelons-les :

- **Maintenir, au plus haut, le niveau d'information et d'échanges** avec nos adhérents sur les enjeux, les pratiques et l'évolution de nos environnements professionnels et associatifs.

- **Développer et partager l'innovation, diffuser les bonnes pratiques professionnelles afin de concourir à la transformation et à l'amélioration de l'offre en agissant :**

- **En faveur de l'interdisciplinarité** entre l'ensemble des métiers contribuant à l'accompagnement global et à l'autonomie des personnes en situation de handicap, en particulier sensoriel et avec des troubles du langage.

- **En faveur du décloisonnement** des acteurs du champ médico-social et du milieu ordinaire.

- **En faveur du travail en commun** avec le monde universitaire et de la recherche.

- **En faveur de l'adaptation des dispositifs** et du contenu des formations.

- **En faveur de la reconnaissance des qualifications** et des savoir-faire innovants et probants.

- **Défendre le niveau d'excellence des accompagnements et le niveau de formation des professionnels** au bénéfice des personnes accompagnées, de la construction de leurs parcours dans le respect de leurs singularités, de leurs choix de vie et de leur citoyenneté.

4 Les objectifs à court et moyen terme

Outre les engagements rappelés ci-dessus, les sujets sur lesquels la FISAF va se concentrer pour l'année à venir sont ceux souhaités par le CA lors de cette année charnière entre l'ancien et le nouveau projet politique de la fédération. Citons notamment et sans ordre de priorité

- La mise en chantier, dans le prolongement de notre livre vert, du livre blanc, élément essentiel de soutien à notre projet politique et à nos demandes de réformes systémiques
- Le portage d'un plan national en faveur de **pôles d'appui ressources régionaux** et d'un **pôle national accessibilité**
- L'action pour **l'inclusion scolaire** et le « **mieux travailler ensemble** » entre Education Nationale et secteur médico-social
- La poursuite du plaidoyer **SERAFIN/ph lors de l'année blanche d'expérimentation 2026**
- La structuration de nos services **aux associations adhérentes** en adoptant au cas par cas les meilleures réponses et soutiens possibles
- Le **soutien à la vie et à l'animation** régionale et au réseau de nos délégués.

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

25 26

FISAF
la personne d'abord

Adresse administrative
FISAF - 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux
Tél.: 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social :
FISAF/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris
Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation ; 11 75 04 25 875